

RAPPORT
du président du jury
Concours d'entrée au cycle de formation
des élèves-attachés d'administration hospitalière
Année 2017

-=-=-=-=-=-

Présenté par Jean-Paul SEGADE, CGES,
membre de l'Inspection Générale des Affaires Sociales,

Membres du Jury plénier¹

Jean-Paul SEGADE, Président,

Pauline FLORI, Directrice d'hôpital,

Frédéric FORSANS, Attachée d'administration hospitalière,

Emilie GEORGES-HUCHET, Attachée d'administration hospitalière,

Valérie JOUET, Inspectrice de l'action sanitaire et sociale
représentant le directeur général
de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique

Arnaud LAMI, Maitre de conférences à l'université d'Aix-Marseille,

Florence LYS, Directrice d'hôpital,
représentant la Directrice générale de l'offre de soins

Pauline FLORI, Directrice d'établissement sanitaire, social et médico-social,

Isabelle MONNIER, Directrice des soins
représentant le directeur général
de l'agence régionale de santé Pays-de-la-Loire.

.../...

¹ Arrêté du 23 février 2017 de la directrice générale du centre national de gestion relatif à la composition du jury plénier

1. INTRODUCTION

Ce rapport est destiné à éclairer les candidats aux épreuves du concours d'entrée en formation à l'École des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP) des élèves attachés d'administration hospitalière sur les attentes du jury. Il peut être mis à profit par les candidats qui ont échoué. En effet, certains de ceux qui ont réussi cette année avaient échoué précédemment. Cela permet de juger qu'un échec peut ne pas être définitif. Les remarques formulées pourront également être prises en compte par les centres de formation pour préparer mieux encore les futurs candidats.

Les épreuves écrites se sont déroulées, comme les années précédentes, dans trois lieux répartis sur le territoire hexagonal (Lyon, Paris et Toulouse). Des centres d'examen ont également été ouverts aux Antilles et à La Réunion. Il n'y a pas eu d'incident dans le déroulement de ces épreuves. Les épreuves orales ont eu lieu à Paris, dans des locaux adaptés et qui ont donné satisfaction tant aux organisateurs, qu'aux candidats ou aux membres du jury.

Pour l'épreuve orale d'entretien avec le jury, ce dernier a été divisé en deux groupes présidés par le même président. Le sous-jury du concours interne et du troisième concours était composé de Mmes Emilie GEORGES, Valérie JOUET, Pauline FLORI et M. Arnaud LAMY. Le sous-jury du concours externe était constitué par Mmes Florence LYS, Pauline MAISONNEUVE, Isabelle MONNIER et M. Frédéric FORSANS. Pour ce dernier sous-jury, Mme Pauline MAISONNEUVE n'a pu être présente pour les auditions des candidats et n'a pu être remplacée au regard de la jurisprudence constante du juge administratif en la matière.

En ma qualité de nouveau Président et au nom de tous les membres du jury, je tiens à souligner la qualité de l'organisation du concours appréciée par tous et à remercier les agents du Centre national de gestion pour leur disponibilité permanente et leur bienveillance à l'égard des candidats. Leur mobilisation permet au concours d'Attaché d'administration hospitalière de se dérouler au mieux des intérêts de tous et particulièrement des candidats. Merci aux membres du jury de leur aide lors de cette première présidence.

2. LES CONDITIONS D'ACCES POUR CONCOURIR

L'accès au corps des Attachés d'administration hospitalière est sanctionné par la réussite à un concours national sur épreuves ouvert selon les trois modalités suivantes :

1°) Le concours externe est ouvert aux personnes titulaires d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou possédant une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes par le [décret n° 2007-196 du 13 février 2007](#) relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ,

Les mères et pères de 3 enfants, candidats au concours externe, peuvent bénéficier d'une dispense de diplôme dans les conditions fixées par le [décret n° 81-317 du 7 avril 1981](#) modifié fixant les conditions dans lesquelles certains pères ou mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter.

2°) Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public des trois fonctions publiques (Etat, hospitalière et territoriale) et de leurs établissements publics administratifs, aux militaires et magistrats en activité, en détachement, en congé parental ou

accomplissant le service national, ainsi qu'aux personnes en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale.

Les candidats doivent justifier, au 1er janvier de l'année du concours, de trois ans au moins de services publics effectifs. Les périodes de formation ou de stage dans une école ou un établissement ouvrant accès à un corps de la fonction publique ne sont pas prises en compte pour la détermination de cette durée ;

3°): Le troisième concours est ouvert aux personnes qui justifient de l'exercice, durant au moins cinq années au total, d'un ou plusieurs mandats électifs d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats est prise en compte à la condition que les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Les périodes au cours desquelles l'exercice de plusieurs activités et mandats aurait été simultané ne sont prises en compte qu'à un seul titre. Les cinq années sont calculées au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est ouvert.

Les ressortissants des États membres de l'Union européenne ou des autres États partie à l'accord sur l'espace économique européen autre que la France, peuvent se présenter à ces trois concours sous réserve qu'ils remplissent les mêmes conditions requises que pour les nationaux.

Le nombre de places offertes pour chacun des concours interne et externe ne peut être inférieur à 33 % ni supérieur à 62 % du nombre total de places offertes à l'ensemble des trois concours. Le nombre de places offertes au troisième concours ne peut être inférieur à 5 % ni supérieur à 15 % du nombre total de places offertes à l'ensemble des trois concours. Les places non pourvues à l'un des trois concours peuvent être attribuées à l'un ou aux deux autres concours.

Pour l'année 2017, **100** places ont été ouvertes dont **50** pour le concours externe (idem 2016, **40** pour le concours interne (+ 5 par rapport à 2016) et **5** pour le troisième concours (idem 2016).

3. LES CONSIDERATIONS STATISTIQUES GENERALES

Les aspects statistiques développés ci-après permettent de constater un certain nombre d'évolutions.

3.1. Nombre de candidats et évolution, sélectivité

Année	Postes ouverts	Candidats admis à concourir	Candidats présents	% de Présents	Admissible	Admis	Ratio Postes/Adm	Taux de réussite Admis/Présents
2017								
Externe	50	485	225	46,39%	107	70	1,40	31,11%
Interne	45	136	88	64,71%	37	26	0,58	29,55%
3ème concours	5	19	11	57,89%	4	1	0,20	9,09%
Total	100	640	324	50,63%	148	97	0,97	29,94%

(Sources : Centre national de gestion)

En préambule, le jury constate que contrairement aux deux autres corps d'attaché de la fonction publique que sont les Attachés d'administration de l'Etat et les Attachés d'administration territoriale, il existe un déficit d'information sur le corps des Attachés d'administration hospitalière notamment en termes de métiers. Ce constat pose la question de l'existence d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences au sein des établissements (GPEC).

En effet, alors que le nombre de places offertes au concours d'Attaché d'administration hospitalière est en constante augmentation (+ 46% depuis 2013), le nombre de candidats, après s'être accru de 2013 à 2015 (plus de 20%), a diminué de plus de 26% entre 2015 et 2017 dont une diminution en 2017 de 11,35% par rapport à 2016.

Cette diminution est essentiellement le fait des candidats des concours externes (485 en 2017 ; 553 en 2016) et interne (155 en 2016 ; 136 en 2017) alors que l'on constate une légère augmentation au troisième concours (14 en 2016 ; 19 en 2017).

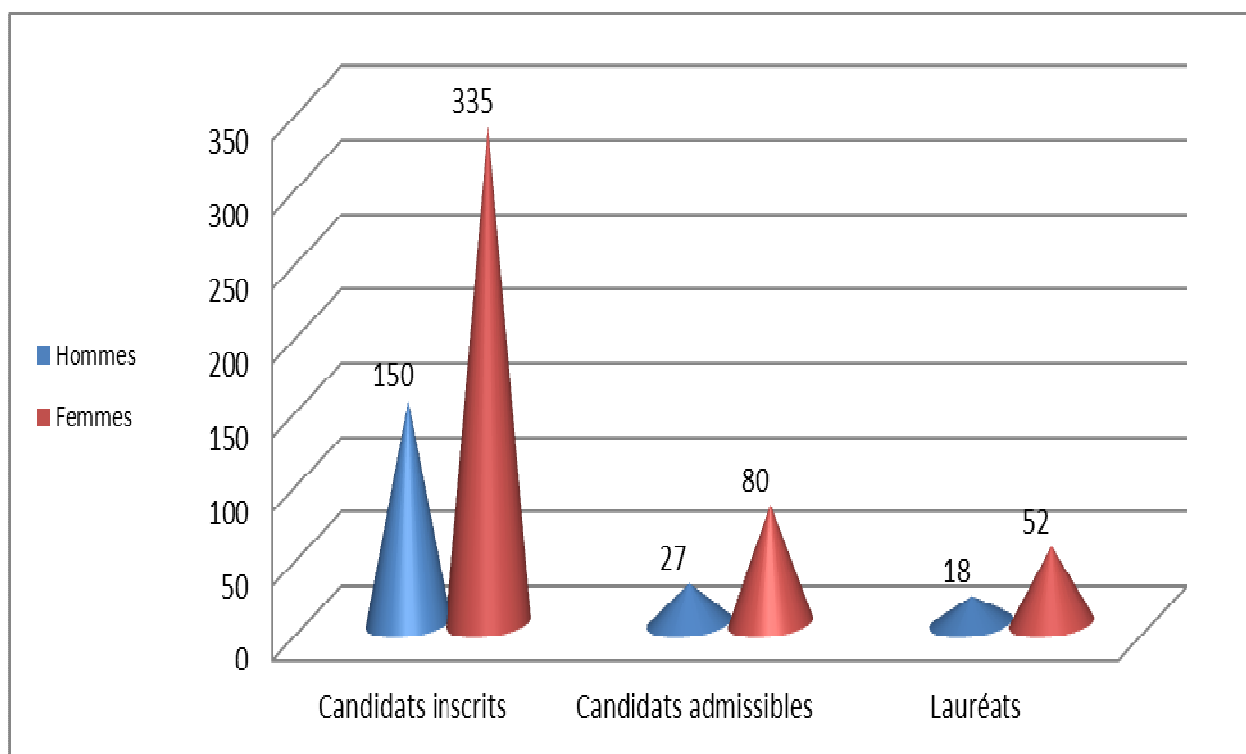
En ce qui concerne les lauréats par rapport à l'année 2016, on note pour un nombre identique de places offertes que :

- le même nombre de lauréats en ce qui concerne le concours interne,
- une augmentation du nombre de lauréats pour le concours externe (+ 5).
- Une diminution du nombre de lauréats pour le troisième concours (- 3).
- De fait, le principe de fongibilité entre les concours a été appliqué au profit du concours externe (71 lauréats pour 50 places).

Cela étant, le jury regrette le faible nombre de lauréats au concours interne (26 lauréats pour 45 places). Il importe de sensibiliser les établissements hospitaliers via les conférences comme la Direction Générale de l'Offre de Soins de cette évolution.

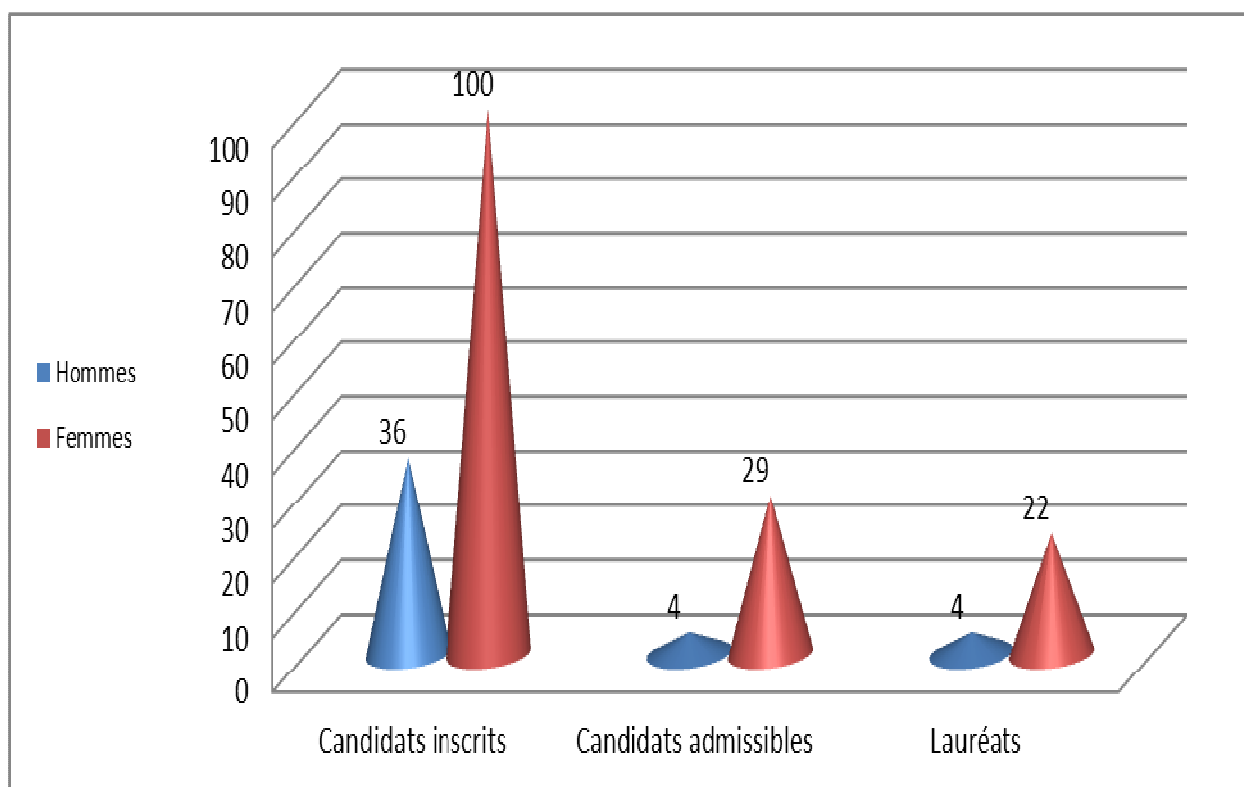
3.1. Répartition Hommes/Femmes

3.1.1. Le Concours externe



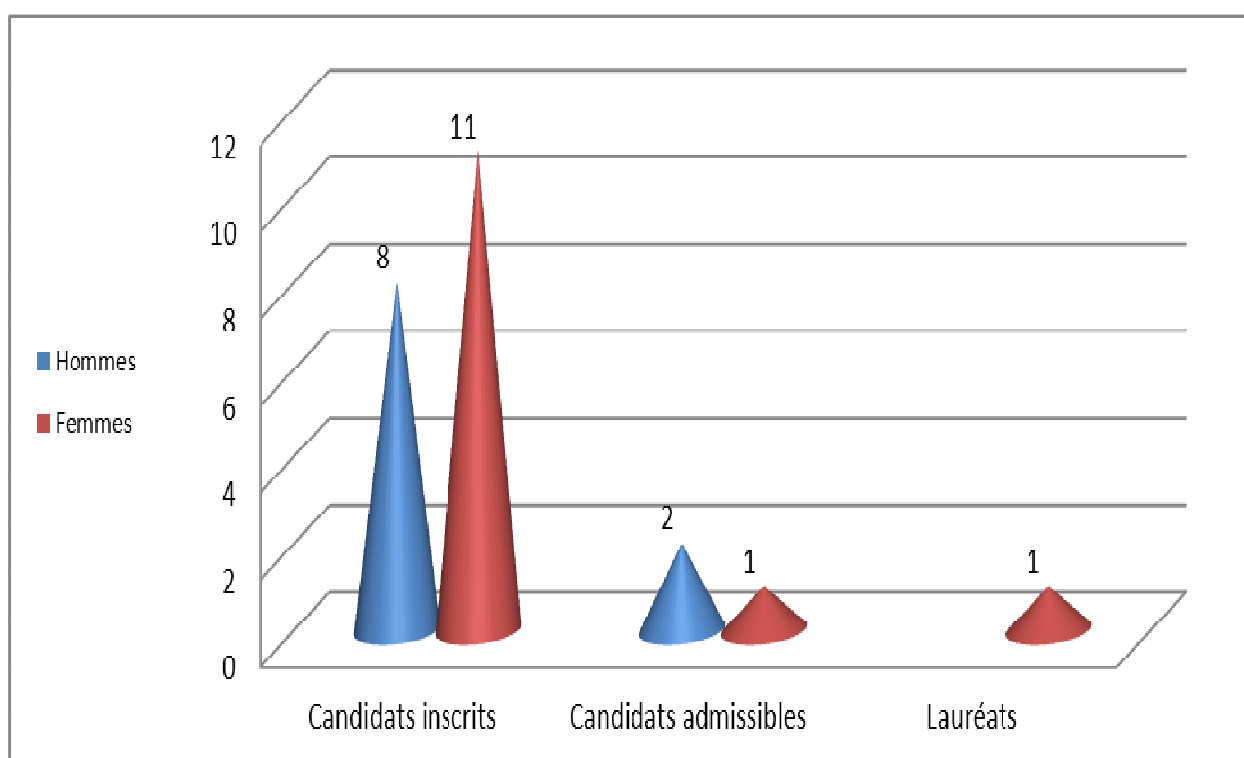
(Sources : Centre national de gestion)

3.1.2. Le Concours interne



(Sources : Centre national de gestion)

3.1.3. Le troisième concours



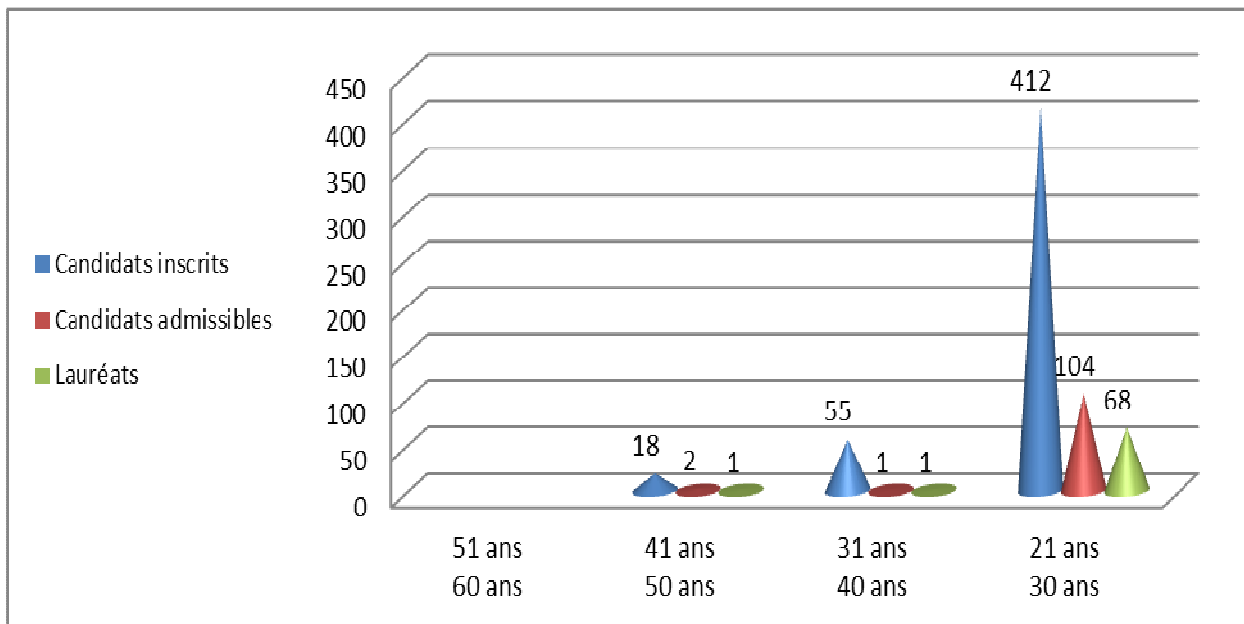
(Sources : Centre national de gestion)

La profession d'Attaché d'administration hospitalière est très féminisée, on le retrouve dans le profil des candidats aux trois concours (externe, interne et troisième) : les candidates sont plus de 69% au concours externe (335 sur 485), plus de 73% au concours interne (100 sur 136) et plus de 57% au troisième concours (11 sur 19).

Parmi les lauréats, le constat est identique. Les femmes représentent plus de 74% des lauréats au concours externe (52 sur 70) et plus de 84% au concours interne (22 sur 25).

3.2. Pyramide des âges

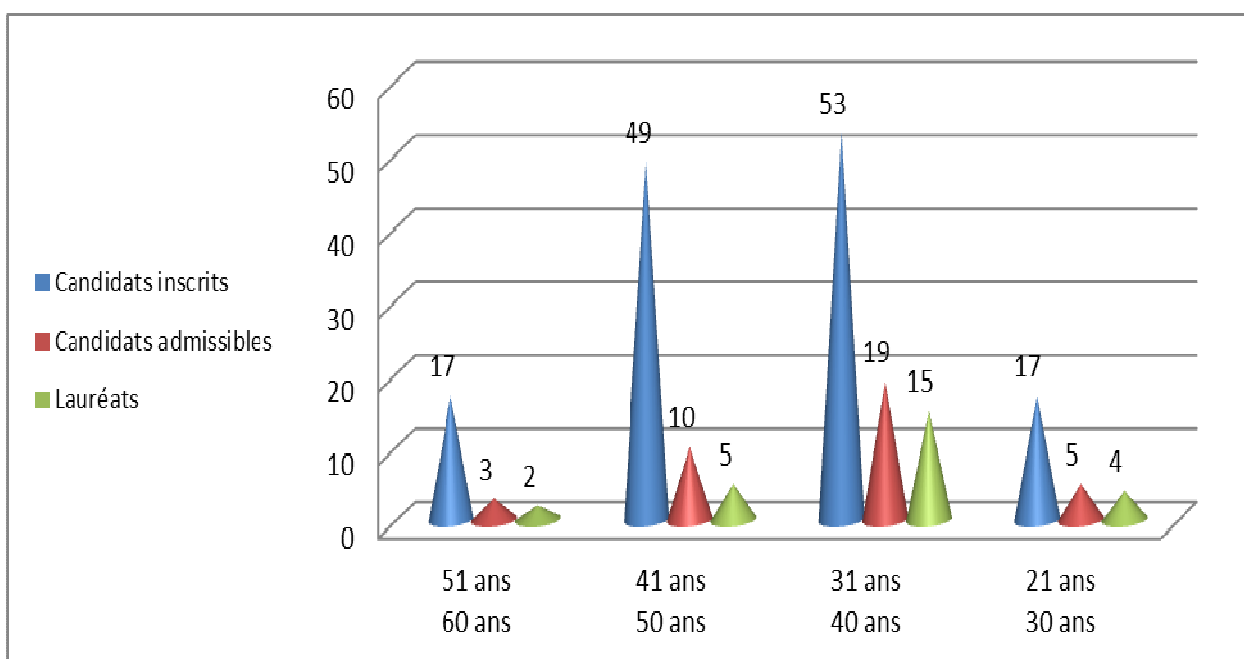
3.2.1. Le Concours externe



(Sources : Centre national de gestion)

Les candidats et les lauréats au concours externe d'Attaché d'administration hospitalière étant principalement étudiants, ils se classent donc très majoritairement dans la tranche d'âge 21/30 ans dans laquelle se situent plus de 84% des candidats (412 sur 485) et plus de 97% des lauréats (68 sur 70).

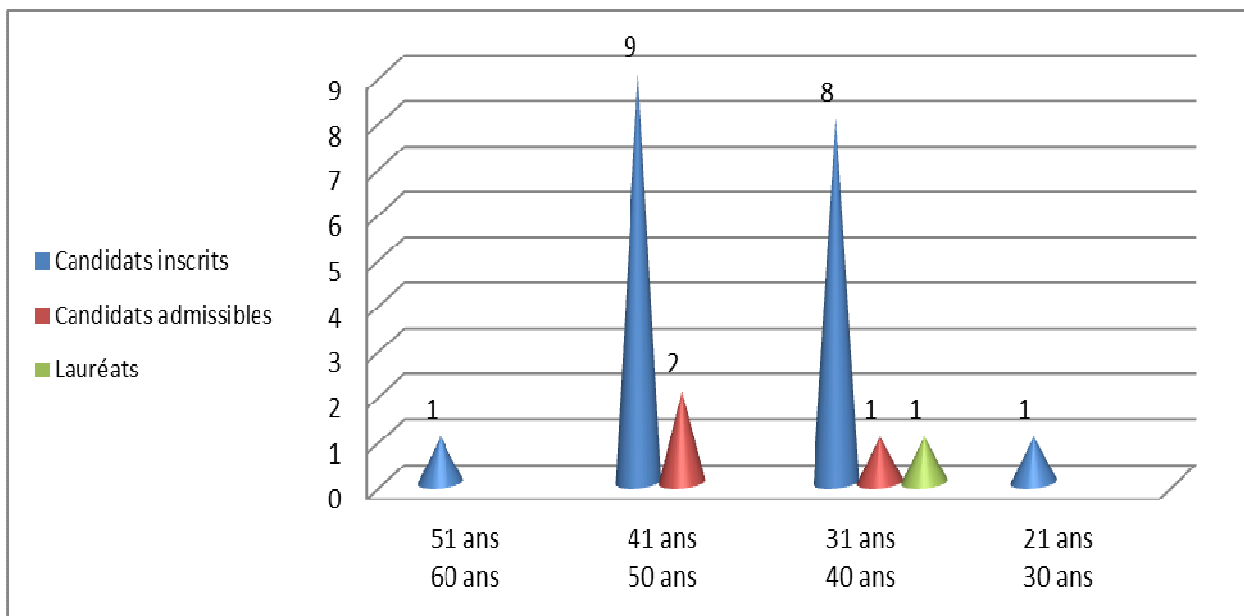
3.2.2. Le Concours interne



(Sources : Centre national de gestion)

Au concours interne, les candidats sont plus âgés. Ils se répartissent entre la tranche d'âge 31/40 ans (plus de 39% des inscrits soit 53 sur 136) et la tranche d'âge 41/50 ans (36% des inscrits soit 49 sur 136). Quant aux lauréats, même si toutes les tranches d'âges sont représentées, la tranche d'âge 31/40 ans est largement majoritaire (plus de 57% soit 15 lauréats sur 25).

3.2.3. Le troisième concours

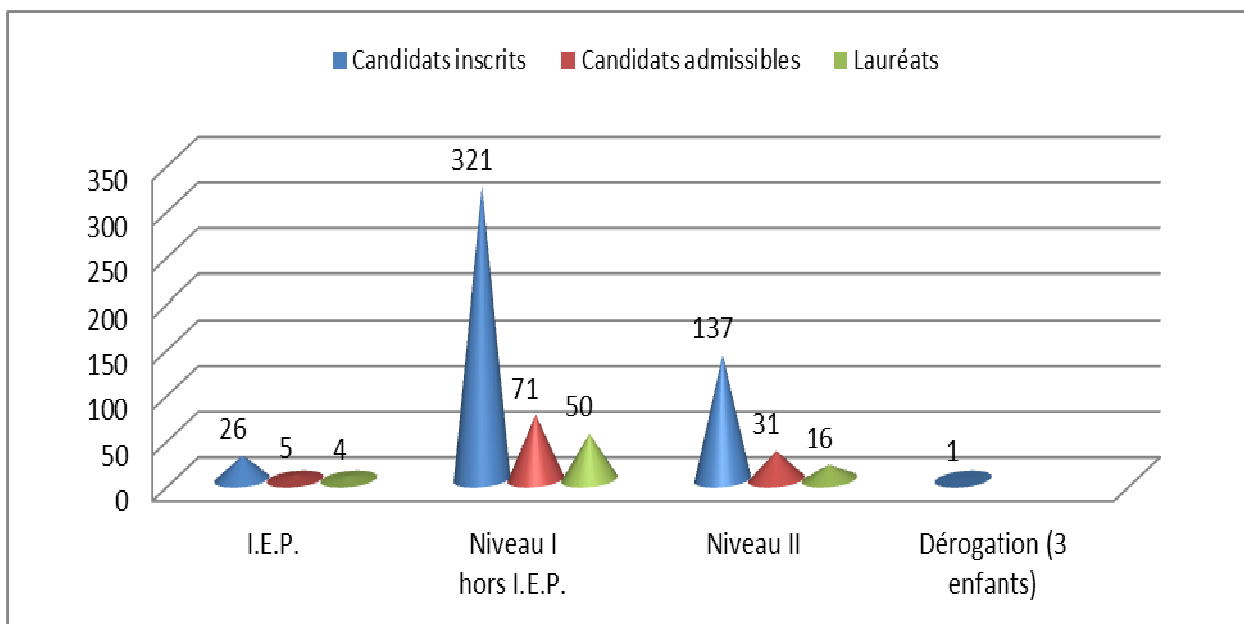


(Sources : Centre national de gestion)

Au troisième concours, les candidats inscrits ont sensiblement le même âge que les candidats du concours interne. Ils se répartissent principalement entre les tranches d'âge 31/40 ans et 41/50 ans (plus de 89% soit 17 candidats sur 19 chacune). La lauréate appartient à la tranche d'âge 31/40 ans.

3.3. Origine des diplômes (concours externe) et des cursus professionnels (concours interne)

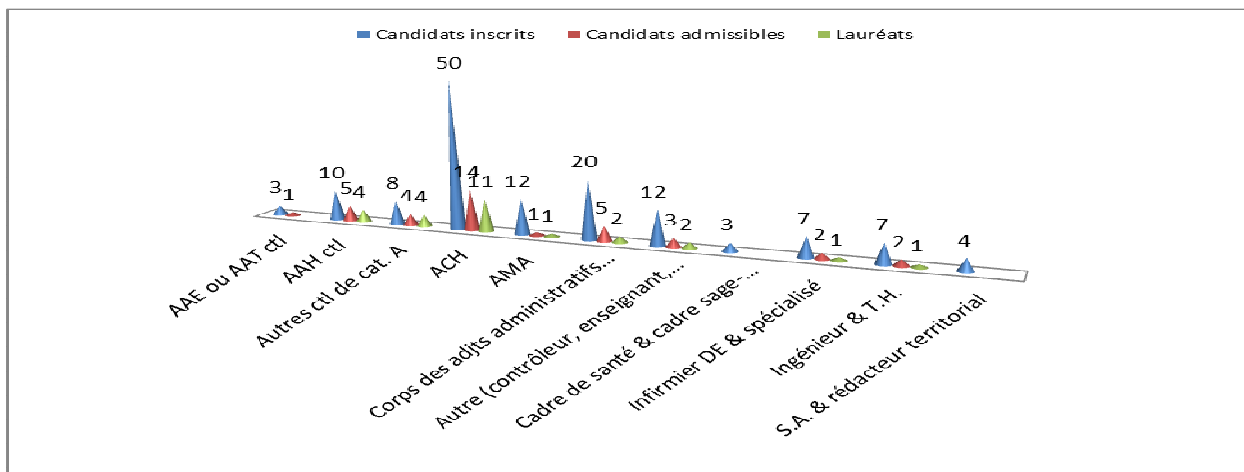
3.3.1. Origine des diplômes (concours externe)



(Sources : Centre national de gestion)

Le niveau II est requis pour se présenter au concours d'Attaché d'administration hospitalière. Pour autant plus de 71% des inscrits (53% en 2016) et plus de 71% des lauréats (74% en 2016) sont titulaires d'un diplôme de niveau I. Cette situation est liée à l'application du principe de fongibilité évoqué précédemment qui a favorisé les candidats du concours externe. Parmi les inscrits, plus de 5% (10% en 2016) sont titulaires d'un diplôme d'Etudes Politiques. Chez les lauréats, ce nombre est identique (14% en 2016).

3.3.2. Cursus professionnels (Origine statutaire du concours interne)

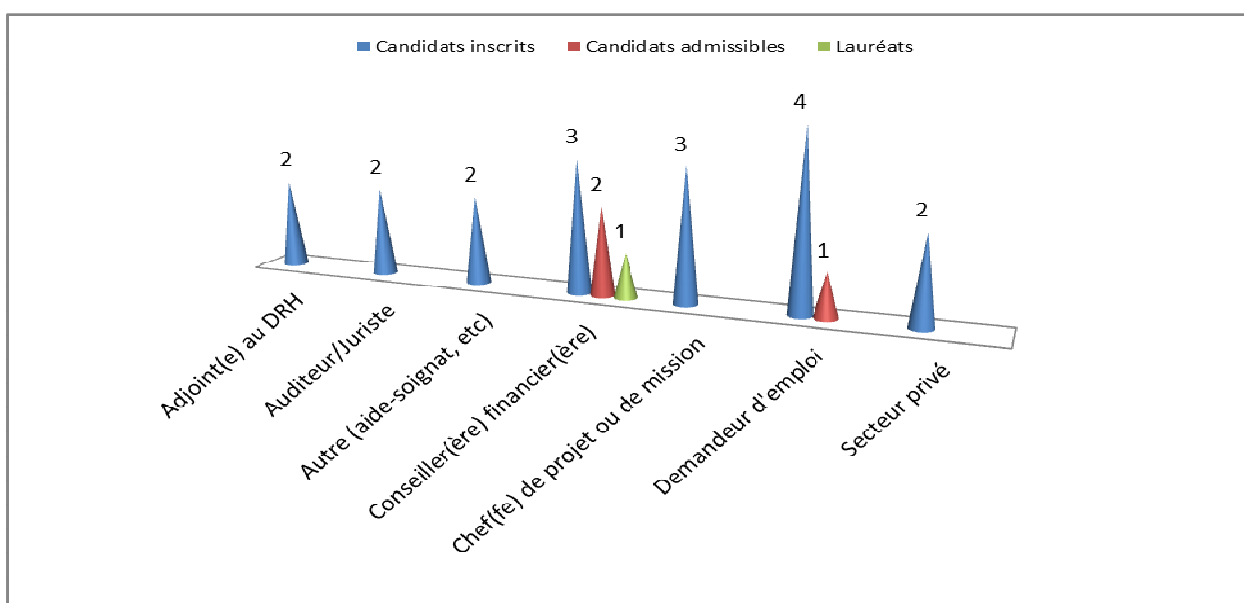


(Sources : Centre national de gestion)

Les candidats au concours interne proviennent principalement des deux corps de la catégorie B administrative hospitalière (adjoint des cadres hospitaliers et assistant médico-administratif). Ils constituent plus de 46% (51% en 2016) des candidats inscrits et autant chez les lauréats (19% en 2016). On note également, parmi les inscrits, une proportion notable d'adjoints administratifs des trois fonctions publiques (près de 15% comme en 2016), ils sont plus de 7% (4% en 2016), parmi les lauréats.

On note enfin, une partie importante d'Attachés d'administration hospitalière contractuels (plus de 7% des inscrits et plus de 15% des lauréats) qui se présentent également au concours.

3.3.3. Origine professionnelle du troisième concours



(Sources : Centre national de gestion)

Les candidats au troisième concours sont issus principalement du secteur privé. Ils sont chargés des ressources humaines, chef de projet ou de mission, conseiller financier, etc..... Certains sont demandeurs d'emploi (plus de 22%).

4. LE CONCOURS

4.1. *Les épreuves écrites*

4.1.1. Les épreuves de culture générale

4.1.1.1. La dissertation

Elle consiste en une épreuve rédigée en quatre heures (coefficient 4) portant sur un sujet d'ordre général relatif à l'évolution des idées et des faits politiques, économiques, sociaux et culturels en France et dans le monde permettant d'apprécier l'aptitude du candidat à exprimer, sur le sujet proposé, tant une analyse des faits et des événements qu'une interprétation personnelle et argumentée.

Pour le concours 2017, deux thèmes étaient proposés, le premier « **Médias, réseaux sociaux et démocratie.** » devait être traité par les candidats du concours externe et du troisième concours ; le second « **Etat protecteur, Etat régulateur.** » devait être traité par les candidats du concours interne et du troisième concours. Dans les deux cas, l'objectif était destiné à permettre à tous les candidats de mettre en avant leurs aptitudes à montrer leur capacité à en comprendre la complexité.

Les candidats montrant une maîtrise de la méthode ont été valorisés. Il était attendu de définir clairement les mots clés liés au sujet : les hors-sujets globaux sont rares mais les hors-sujets partiels très fréquents. Certaines copies manquaient à la fois de structure et de clarté : l'absence d'introduction, de problématisation ou d'annonce du plan ont été sanctionnés.

Les connaissances sont parfois décevantes :

- la définition de ce qu'est une démocratie pose problème à certains candidats qui sont alors incapables de mener une argumentation cohérente, la notion étant omise, les candidats ne traitent alors que des médias et des réseaux sociaux.

Le sujet permettait d'avoir des choses à dire et d'utiliser un large éventail de connaissances variées en utilisant des références à la fois historiques, politiques, économiques... Ainsi les copies comportant des références précises montraient souvent une argumentation pertinente.

- Les confusions sur les concepts et les notions sont fréquentes notamment sur les liens existants entre les médias et les réseaux sociaux. Les exemples retenus montrent une absence de références culturelles : les liens entre les médias et la démocratie peuvent être ouverts sur le monde et ne pas rester centrés sur la France tout comme ils doivent être construits sur du temps long et non sur des événements uniquement ultra-contemporains. Les correcteurs attendaient des exemples et des arguments limités en nombre mais efficaces sur le plan de l'argumentation. Enfin, le côté moralisateur de certaines copies a posé des problèmes montrant que l'opinion ou le sentiment restent un argument pour les candidats à qui il est demandé des idées objectives.

In fine, le jury rappelle que la cause de l'échec de nombreux candidats résulte de leur précipitation. Il est donc conseillé de prendre le temps nécessaire pour reformuler le sujet, définir les concepts, dégager une problématique et établir un raisonnement pour en déduire le plan permettant de dérouler le cheminement de la copie.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Dissertation	233	06,00	16,25	10,35

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Dissertation	89	03,50	17,75	09,95

(Sources : Centre national de gestion)

Troisième concours :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Dissertation	11	07,00	13,25	09,59

(Sources : Centre national de gestion)

4.1.1.2. La rédaction de note

Pour cette épreuve d'une durée de quatre heures (coefficient 4), il s'agit, à partir d'un dossier, de vérifier l'aptitude du candidat à faire l'analyse et la synthèse d'une question relative à l'organisation et à la gestion dans le domaine sanitaire, social et médico-social.

En l'occurrence, il s'agissait de rédiger une note à l'attention du directeur d'un groupement de structures médico-sociales en lui présentant le cadre juridique des droits et de la participation des usagers et explorant des axes de réflexion et de travail en vue d'améliorer la participation des résidents d'une importante maison d'accueil spécialisée dépendant de ce groupement et de leur famille.

I – Observations sur le fond

Si certaines copies se sont révélées être de très bon niveau - équilibrées et structurées avec des éléments percutants et pertinents tout au long de la démonstration - au total, le niveau des candidats peut être jugé insuffisant tant :

- dans la construction d'un plan, beaucoup de copies manquent de cohérence d'ensemble,

- dans les développements : idées « jetées en vrac », sans transition entre elles, sans structuration, avec beaucoup de maladresses...
- dans l'argumentation et la démonstration : trop sommaires, parfois absentes ou trop longues, trop engagées, mais surtout pas convaincantes,
- le recul dans l'analyse est insuffisant

Ce qui a fait la différence entre les copies :

- la capacité à problématiser le sujet de la participation des résidents en ESMS et à apporter des éléments d'analyse sur les enjeux

- la dimension réaliste et opérationnelle des propositions d'actions à mener dans la 2e partie. Certains candidats se sont très nettement positionnés comme futur attaché dans cette structure amenant des propositions argumentées à leur Directeur. Cette capacité à se projeter professionnellement était un atout compte tenu du libellé du sujet.

II – Observations sur la forme

Le style rédactionnel de la majorité des copies reste problématique avec une répétition fréquente des phrases de transition des parties et des sous-parties, ou, à l'inverse, l'absence de phrases de transition. De nombreux candidats ont adopté un plan purement descriptif, sans problématique, révélateur d'un manque de hauteur de vue par rapport au sujet traité.

Les déséquilibres sont récurrents entre les différentes parties reflet d'une mauvaise gestion du temps imparti pour la réalisation de l'épreuve. Le temps de la relecture n'a pas été pris pour la plupart des candidats (cf. fautes d'inattention, mots manquants dans les phrases, non respect de la concordance des temps ...)

Enfin, rares sont encore les copies qui sont soignées. L'écriture de certaines copies est difficilement déchiffrable, les effaceurs sont utilisés de manière abusive. La présentation est souvent insuffisamment aérée.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Rédaction de note	233	00,00	16,00	09,91

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Rédaction de note	89	00,00	17,00	10,05

(Sources : Centre national de gestion)

Troisième concours :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Rédaction de note	11	07,00	12,75	09,61

(Sources : Centre national de gestion)

4.1.2. Les épreuves techniques écrites

Elles comprennent 6 matières au choix du candidat au moment de son inscription (droit hospitalier, droit public, finances publiques, histoire, législation de sécurité sociale et d'aide sociale et sciences économiques).

Un choix judicieux de l'épreuve technique, assorti d'une préparation sérieuse, permet d'obtenir une note correcte et renforce ainsi les chances d'être admissible.

Une note très sensiblement supérieure à la moyenne peut, le cas échéant, compenser une relative faiblesse dans les deux premières épreuves.

Les futurs candidats au concours d'Attaché d'administration hospitalière trouveront ci-après pour chacune des matières, les notes obtenues par les candidats du concours 2017 ainsi que les éléments d'appréciation des jurys.

4.1.2.1. Droit hospitalier ;

Cette année, le sujet portait sur « **les organes de décisions à l'établissement public de santé.** »

Le jury rappelle que les termes du sujet sont précis et nécessite une problématique dans le respect de ce dernier.

Aussi, le sujet ne s'apparentait pas à un descriptif de l'ensemble des instances de l'établissement mais bien des organes de décisions.

De nombreux candidats ont ainsi eu une mauvaise note en confondant le sujet posé avec celui des instances à l'hôpital. En outre, s'agissant d'une épreuve technique, il était attendu un minimum de connaissances sur la composition, le rôle et les pouvoirs de ces organes. Une ouverture sur la place des tutelles et des Groupements Hospitaliers de Territoire était appréciée.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Droit hospitalier	56	01,25	15,00	07,49

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Droit hospitalier	57	01,00	15,50	08,32

(Sources : Centre national de gestion)

Troisième concours :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Droit hospitalier	4	05,50	15,00	08,13

(Sources : Centre national de gestion)

4.1.2.2. Droit public:

Le sujet a porté cette année sur « **les modes de saisine du conseil constitutionnel** ». Malgré le choix d'un sujet d'une difficulté moindre que les années précédentes, le niveau des candidats s'est révélé médiocre, voire décevant. En effet, une grande majorité de copies n'a pas fait l'objet d'une problématique construite, ce qui est relativement navrant compte tenu du niveau de simplicité du sujet choisi.

Les candidats se sont, en outre, le plus souvent contentés d'énumérer, de façon non exhaustive, les différents modes de saisine du conseil constitutionnel. Ainsi, seul le contrôle de la loi a été examiné, les procédures exceptionnelles ayant été fréquemment omises.

En conclusion, le niveau des candidats à cette épreuve est apparu globalement faible et bien trop scolaire, concernant un concours visant le recrutement de personnel de catégorie A.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Droit public	64	02,75	17,25	08,69

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Droit public	5	01,50	11,50	05,55

(Sources : Centre national de gestion)

Troisième concours :

Le nombre de candidats admissibles ayant passé cette épreuve n'est pas suffisant pour autoriser une analyse. Il ne permet pas non plus de tirer des enseignements particuliers.

4.1.2.3. Finances publiques ;

Le sujet de l'épreuve de finances publiques posait la question de « **La certification des comptes publics.** »

Le jury a estimé relativement moyen le niveau des candidats, tant pour ce qui concerne la mobilisation des notions techniques permettant de traiter le sujet posé, que l'organisation de la pensée ainsi que la qualité de la rédaction et du style.

L'attention des candidats est fortement appelée sur la nécessité, particulièrement à l'écrit, de structurer clairement sa pensée et de proposer un travail original répondant aux termes du sujet posé.

De manière générale, le niveau des candidats du concours externe a été meilleur que celui du concours interne. Cela explique une note moyenne supérieure de plus d'un point au concours externe par rapport au concours interne. En revanche, le niveau des candidats du troisième concours a été particulièrement décevant.

Cela étant, le jury se félicite une nouvelle fois de la bonne maîtrise du droit des finances publiques par une majorité des candidats.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Finances publiques	18	02,00	16,00	08,06

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Finances publiques	3	06,00	11,50	09,17

(Sources : Centre national de gestion)

Troisième concours :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Finances publiques	4	05,00	07,50	06,00

(Sources : Centre national de gestion)

4.1.2.4. Histoire ;

« La Révolution Française : la recherche d'un régime stable (1789-1804). » constituait le sujet d'histoire.

Les correcteurs notent une maîtrise globalement convenable de la langue et de la méthode. Toutes les copies étaient structurées autour d'une problématisation et elles montraient un plan apparent.

Le sujet d'histoire est classique ce qui nécessite de la part des candidats des connaissances précises en termes de dates et de notions politiques. Il était attendu de définir les mots clés ainsi que le cadre spatio-temporel liés au sujet.

Pourtant les connaissances sont insuffisantes tant en qualité qu'en quantité. La notion de régime par exemple n'est pas définie : Consulat, Empire, Directoire, République ne sont ni datés ni explicités. Pourtant la succession des expériences politiques de 1789 à 1804 permet d'appréhender la difficulté de cette recherche d'un régime stable.

Certains candidats omettent même l'Ancien Régime alors qu'il est nécessaire de l'aborder pour montrer en quoi la Révolution française est une rupture. Les événements sont aussi mal exploités car la notion de stabilité n'est pas maîtrisée.

Les dates sont approximatives alors que l'expérience révolutionnaire riche en événements doit être appréhendée finement pour bien montrer toute la difficulté de voir émerger un nouvel univers politique à l'aube du XIXe siècle.

Les femmes et les hommes qui ont fait la Révolution française sont inconnus comme Robespierre, Danton ou même Napoléon ou Louis XVI ne sont pas mentionnés. Ils sont pourtant les acteurs essentiels de ces changements politiques qui transforment profondément le paysage politique français voire européen.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Histoire	8	03,50	14,50	09,88

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Histoire	5	09,00	11,00	09,88

(Sources : Centre national de gestion)

4.1.2.5. Législation sociale et aide sociale ;

Le sujet, commun aux deux concours, portait sur « **La généralisation du tiers payant.** » La question posée ne soulevait aucune difficulté particulière tant celle-ci renvoyait à un thème d'actualité que les candidats auraient dû nécessairement maîtriser. Les résultats s'avèrent néanmoins décevants, surtout pour les copies du concours interne. Quelques copies présentent toujours de réelles difficultés d'orthographe et de syntaxe qui ont systématiquement été sanctionnées.

Concours externe

A l'exception de quelques copies qui ne possédaient aucune connaissance sur le sujet (parfois confondu avec le ticket modérateur ou le reste à charge), les candidats maîtrisaient les principaux enjeux et les termes du débat. La distinction entre tiers payant intégral et tiers payant limité à la part prise en charge par l'assurance maladie et les implications de la décision du Conseil constitutionnel sur ce point ne sont néanmoins pas toujours bien présentes. Il est également regrettable que bon nombre de devoirs soient focalisés sur la seule thématique de l'accès aux soins, au point de transformer la question posée (en traitant de la démographie médicale, des déserts médicaux...).

De plus, très peu de candidats connaissaient véritablement les modalités techniques et pratiques d'application de la réforme, et notamment celles prévues par le décret du 3 août 2016 qui n'est jamais cité. L'effort d'ouverture aux expériences étrangères et aux comparaisons internationales demeure malheureusement exceptionnel.

Enfin, comme tous les ans, il est sans doute nécessaire de rappeler qu'il s'agit d'une épreuve de législation de sécurité sociale et non de culture générale ou de sciences politiques. Une dissertation bâtie sur aucun élément juridique précis et privilégiant les considérations générales vaguement reliées au sujet ne répond donc pas aux exigences de l'épreuve.

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Législation de sécurité sociale et aide sociale	72	01,00	16,00	09,31

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne

Les remarques formulées à propos du concours externe s'appliquent également au concours interne. A la différence des années précédentes, il n'y a pas de différence de niveau majeur entre les candidats des deux concours et les moyennes s'avèrent proches.

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Législation de sécurité sociale et aide sociale	17	00,00	15,50	09,44

(Sources : Centre national de gestion)

Troisième concours :

Le nombre de candidats admissibles ayant passé cette épreuve n'est pas suffisant pour autoriser une analyse. Il ne permet pas non plus de tirer des enseignements particuliers.

4.1.2.6. Sciences économiques ;

Le sujet de l'épreuve de sciences économiques portait sur « **La politique des revenus : la redistribution.** »

Le jury a particulièrement veillé à retenir une position bienveillante à l'endroit de tous les candidats, en s'attachant à évaluer tant leur niveau technique que leur capacité à occuper un poste de cadre au sein de la fonction publique hospitalière.

Dans l'ensemble le niveau des candidats a été relativement moyen notamment sur la mobilisation des notions techniques qui permettait de poser et de traiter le sujet. Toutefois, quelques copies sont sorties du lot en attestant d'une très bonne maîtrise du raisonnement économique.

Le jury insiste donc sur la nécessité pour les candidats de bien cerner les sujets et de structurer leur devoir afin de d'améliorer leur performance sur ces épreuves techniques.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Sciences économiques	15	03,00	15,00	09,61

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Le nombre de candidats admissibles ayant passé cette épreuve n'est pas suffisant pour autoriser une analyse. Il ne permet pas non plus de tirer des enseignements particuliers.

Troisième concours :

Le nombre de candidats admissibles ayant passé cette épreuve n'est pas suffisant pour autoriser une analyse. Il ne permet pas non plus de tirer des enseignements particuliers.

4.2. Les épreuves orales

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées dans des conditions très satisfaisantes, grâce à une organisation efficace et réactive. Les candidats étaient particulièrement motivés et avaient conscience de l'importance de chaque épreuve.

Le jury a cependant regretté la désinvolture de quelques candidats qui n'ont pas signalé leur absence aux épreuves portant ainsi préjudice à d'autres candidats qui auraient pu avoir des emplois du temps plus adaptés à leurs contraintes. Les jurys des épreuves techniques ont été surpris par les faibles connaissances de certains candidats alors même qu'ils avaient le choix entre plusieurs matières.

4.2.1. L'entretien avec le jury

Pour le jury, cette épreuve vise à apprécier la personnalité du candidat, son potentiel et sa motivation à exercer les fonctions d'Attaché d'administration hospitalière.

Dans un premier temps, les candidats aux trois concours commentent un texte portant sur les problèmes sanitaires, sociaux et médico-sociaux d'actualité qu'ils ont tiré au sort (durée maximale: quinze minutes après une préparation de quinze minutes).

Dans un second temps, les candidats au concours externe échangent avec le jury sur leur parcours universitaire et/ou professionnel ainsi que sur leurs motivations. Pour ce faire, le jury dispose de leur curriculum vitae (durée maximale : quinze minutes, dont cinq minutes au plus de présentation par le candidat ;). Dans ce deuxième temps, les candidats au concours interne ou au troisième concours échangent sur leur parcours et leurs acquis professionnels. Pour ce faire, le jury dispose du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle des candidats (durée maximale : quinze minutes, dont cinq minutes au plus de présentation par le candidat).

L'objectif de cette épreuve est de permettre au jury d'apprécier la personnalité du candidat, son potentiel et sa motivation à exercer les fonctions d'Attaché d'administration hospitalière. Le jury a donc été attentif à cerner les éléments de savoir, de « savoir-être » et d'aptitudes requises d'une personne qui postule à un emploi de catégorie A.

Au terme des auditions il apparaît les points suivants :

- Les candidats ont généralement à l'égard du jury les attitudes qu'on peut attendre d'eux, qu'il s'agisse de l'attitude corporelle (mains posées sur la table, buste droit ...) ou du mode d'expression (sobriété, distance ...),
- Concernant la première partie de la conversation avec le jury – commentaire d'un texte sur les problèmes sanitaires, sociaux et médico-sociaux – un nombre important de candidats au concours externe ont une connaissance des sujets traités en regrettant que certains candidats se soient cantonnés à paraphraser le texte qui leur avait été proposé et que d'autres aient insuffisamment structuré leur propos. Une présentation structurée du sujet avec problématisation et ouverture de la réflexion est un plus pour l'échange avec le jury.
- En réponse aux questions du jury, certains candidats au concours externe ont révélé une méconnaissance du fonctionnement du système de santé, social et médico-social manifestant un intérêt insuffisant pour le secteur dans lequel ils souhaitent exercer leur activité professionnelle.
- Concernant la seconde partie de la conversation – présentation du parcours de formation et des expériences professionnelles – les candidats, dans leur très grande majorité ont sérieusement préparé leur exposé, généralement clair et complet. Cependant, nombre de candidats au concours interne se sont montrés insuffisamment capables de valoriser leur parcours professionnel et leurs compétences. Certains candidats ont eu des difficultés à démontrer leur motivation pour rejoindre la fonction publique hospitalière, à croire qu'ils postulaient pour la fonction publique en général, oubliant la spécificité du milieu de la santé. certains n'en faisant pas réellement état, d'autres se montrant peu convaincants.
- Pour quelques candidats au concours externe et au 3^e concours, l'absence de connaissance de la réalité du métier d'Attaché d'administration hospitalière nuit à la qualité des échanges et témoigne d'une faible motivation.
- D'une manière générale, les C.V. sont correctement présentés, Le jury aurait souhaité une fiche synthèse plutôt qu'un ajout d'attestations qui alourdit le dossier.
- Dans quelques dossiers, il est difficile de situer la place du candidat dans la chaîne de décision de la structure où il est en fonction. Pour ces deux documents, le jury estime qu'un bon

niveau de qualité est exigible, car ceux-ci sont réalisés en temps libre, avec la possibilité de disposer d'une documentation abondante et de conseils avisés.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Entretien avec le jury	107	04,00	18,00	11,69

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Entretien avec le jury	37	03,00	17,00	09,39

(Sources : Centre national de gestion)

Troisième concours :

Le nombre de candidats admissibles ayant passé cette épreuve n'est pas suffisant pour autoriser une analyse. Il ne permet pas non plus de tirer des enseignements particuliers.

4.2.2. Les épreuves techniques

4.2.2.1. Droit hospitalier

Le jury tient à souligner le nombre important de bons candidats cette année en mesure de répondre à des questions de droit hospitalier. Cependant, l'appréhension de la matière comportait de grandes disparités. S'agissant d'une matière technique, le jury attendait des réponses techniques et non des réponses pouvant s'apparenter à une discussion généraliste. Les candidats ayant eu des notes entre 5 et 7 ne maîtrisaient pas la matière d'un point de vue juridique.

De même, le programme ne se limite pas à la coopération et aux droits des patients et le jury souligne une grande méconnaissance sur les autres thématiques. Enfin, les grandes évolutions réglementaires en dehors là encore de la coopération et des droits du patients sont largement méconnues.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Droit hospitalier	53	05,00	18,00	10,75

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Droit hospitalier	12	11,00	17,00	15,00

(Sources : Centre national de gestion)

4.2.2.2. Droit public

Le jury de droit public constate un niveau tout à fait disparate entre les candidats, tant sur le plan des connaissances que sur la prestation dans son ensemble. Globalement les candidats inscrits au concours externe présentent un niveau largement supérieur aux candidats inscrits au concours interne.

Certains candidats ont fait preuve d'une bonne capacité d'analyse et de raisonnement. Ils ont montré leur aptitude à répondre aux différentes questions posées en lien avec l'environnement professionnel d'un attaché d'administration hospitalière (questions relatives aux établissements publics, à la police administrative, aux conditions de retrait des décisions administratives individuelles créatrices de droit, aux recours administratifs et contentieux ou encore à l'accès aux documents administratifs) et une connaissance des grands arrêts de la jurisprudence administrative.

Pour autant, le jury regrette que certains candidats n'aient pas mieux préparé leur concours, par la maîtrise du programme de révision.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Droit public	11	05,00	17,00	11,61

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Droit public	7	05,00	16,00	10,93

(Sources : Centre national de gestion)

4.2.2.3. Finances publiques

A l'oral, le niveau des candidats a été très favorablement apprécié, puisque la grande majorité d'entre eux a su proposer des réflexions tout à fait complètes et bien construites, démontrant un réel sérieux dans la préparation du concours.

Plusieurs excellentes notes ont ainsi pu être attribuée lorsque les prestations étaient tout à fait remarquables. Comme l’an dernier le niveau des candidats au concours internes était meilleur, cette année, que celui des externes. Les notes ont été proposées en ce sens.

Pour autant, le jury a souhaité attribuer des notes particulièrement sévères pour celles et ceux qui avaient insuffisamment préparé l’épreuve et qui pensaient faire illusion en 15 min. Il est préférable de dire que l'on ne connaît pas une réponse plutôt que d'inventer, broder ou même faire semblant de répondre ; l'effet est toujours désastreux.

Ceci est d'autant plus vrai que ce concours a aussi vocation à recruter des futurs collègues ou collaborateurs sur lesquels on souhaitera s'appuyer en vue de la mise en œuvre du service public et spécifiquement du service public hospitalier.

Concours externe :

Nature de l’épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Finances publiques	21	04,50	19,00	10,86

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l’épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Finances publiques	6	07,00	16,00	11,83

(Sources : Centre national de gestion)

Troisième concours :

Le nombre de candidats admissibles ayant passé cette épreuve n’est pas suffisant pour autoriser une analyse. Il ne permet pas non plus de tirer des enseignements particuliers.

4.2.2.4. Histoire

Concours externe :

Le nombre de candidats admissibles ayant passé cette épreuve n’est pas suffisant pour autoriser une analyse. Il ne permet pas non plus de tirer des enseignements particuliers.

4.2.2.5. Législation sociale et aide sociale

Cette année encore, le jury déplore le niveau très moyen des candidats. Il convient rappeler que, comme pour les autres épreuves techniques, il est nécessaire de disposer de connaissances précises qui exigent un travail préalable approfondi.

Or, le traitement des sujets proposés s’apparente bien trop souvent à une récitation de quelques fiches conduisant à utiliser les mêmes éléments (on ne compte plus les introductions commençant par rappeler la création de la sécurité sociale par les ordonnances de 1945 dues à

Pierre Laroque...) quelle que soit la question posée par ailleurs (par exemple, longs développements sur la réforme de l'assurance maladie alors que cette dernière portait sur l'amortissement de la dette sociale...).

Certains éléments d'actualité sont par ailleurs mal maîtrisés (réforme des juridictions sociales, hausse de la CSG...). Quant à la partie du programme relative à l'aide sociale, elle semble fréquemment avoir été sacrifiée.

Fort heureusement, quelques candidats ont réalisé de très bonnes performances et ont ainsi démontré que l'épreuve était parfaitement abordable, à condition d'avoir révisé sérieusement.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Législation de sécurité sociale et aide sociale	23	01,00	16,50	09,56

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Législation de sécurité sociale et aide sociale	14	05,00	16,00	08,31

(Sources : Centre national de gestion)

Troisième concours:

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Législation de sécurité sociale et aide sociale	3	05,00	12,00	07,67

(Sources : Centre national de gestion)

4.2.2.6. Sciences économiques

Troisième concours :

Le faible nombre de candidats admissibles ayant passé cette épreuve n'est pas suffisamment exhaustive pour faire apparaître les éléments statistiques. Il ne permet pas non plus de tirer des enseignements particuliers.

Troisième concours :

Le faible nombre de candidats admissibles ayant passé cette épreuve n'est pas suffisamment exhaustive pour faire apparaître les éléments statistiques. Il ne permet pas non plus de tirer des enseignements particuliers.

4.2.3. Les épreuves de langues

Pour l'épreuve de langue, les candidats doivent être capables d'analyser un texte, de lire un passage et de le traduire. Les candidats doivent être capables de soutenir une conversation courante dans la langue choisie : (durée : quinze minutes, après une préparation de quinze minutes), le niveau de connaissance requis étant :

- pour le concours externe, équivalent à deux années d'études après le baccalauréat (études non spécialisées en langue) ;
- pour le concours interne et le troisième concours, équivalent au baccalauréat.

4.2.3.1. Allemand

La nature de l'épreuve est identique aux années précédentes : un article de presse est confié aux candidats qui doivent le résumer et le commenter. La présentation est suivie d'un dialogue avec le jury.

Les textes proposés aux candidats ont concerné des sujets de l'actualité sociale et économique des pays de l'aire germanique : les personnes âgées, les objets connectés dans la vie quotidienne, la structure familiale, la pauvreté, les migrants etc.

Le jury doit dire sa satisfaction de voir l'exercice bien maîtrisé par l'ensemble des candidats qui ont été à même d'exposer et d'argumenter des idées personnelles sur ces sujets, souvent dans un allemand tout à fait correct. Le quart d'heure imparti à cette épreuve n'était pas toujours suffisant pour mener une vraie conversation.

Les conseils à formuler aux futurs candidats sont de deux natures : d'une part, consacrer un peu de temps à rafraîchir de manière rigoureuse le vocabulaire courant (articles, pluriel) et quelques points de grammaire (conjugaison, place du verbe etc.).

D'autre part, se tenir au courant de l'actualité en lisant régulièrement des articles de presse et en écoutant la radio des pays de langue allemande. Divers sites internet sont facilement accessibles. Ce sont de bonnes bases pour réussir un oral de langue allemande !

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Allemand	8	11	19,00	15,67

(Sources : Centre national de gestion)

4.2.3.2. Anglais

Textes étudiés : tous supports (extraits de romans, nouvelles, articles de presse, articles de sites Internet...) Les sujets sont donc variés et différents thèmes sont abordés (immigration/intégration, questions de société, économie, environnement, alimentation...). L'épreuve orale d'anglais pour le concours d'admission au cycle de formation des élèves attachés d'administration hospitalière porte sur des textes écrits (cf. supra). Les sujets sont riches et variés touchant à la culture générale des pays respectifs.

L'évaluation porte sur la compréhension écrite (présentation et commentaire du texte), la production orale (aisance, grammaire, vocabulaire, prononciation...), la lecture et la traduction de quelques lignes. Cette épreuve demande donc aux candidats un niveau de compréhension et d'expression correcte de la langue et un bagage culturel solide permettant ainsi d'élargir le débat. Il est donc exigé du candidat de préparer un résumé synthétique du document puis un développement autour du sujet proposé.

L'attente du jury n'est pas un résumé qui s'éternise, ou un copier-coller des mots, expressions voire phrases entières du document-source, ni une énumération de banalités en guise de commentaire. Les candidats doivent synthétiser le document en ayant un fil conducteur et une organisation avec des connecteurs logiques.

La conclusion doit ouvrir le débat dans une dernière phrase qui pourra éventuellement déboucher sur des questions, en montrant le lien logique entre cette clôture et le sujet analysé durant votre présentation. Il est question ici de valeur ajoutée personnelle : que pouvez-vous apporter de plus à cet article ? (D'autres faits, d'autres données, un éclairage du sujet à travers des lectures ou des réflexions personnelles ?)

Après ce résumé, les examinateurs proposent la lecture d'un passage : ne cherchez pas à lire trop vite ni trop lentement. L'exercice de lecture ne peut être réussi que si vous avez compris le texte et avec un entraînement régulier.

Il faut privilégier une lecture correcte sur le plan phonétique. Des erreurs récurrentes cette année avec les sons (un verbe qui se termine par *-ed* ; le son *-th.....*), des problèmes de rythme (« pauses » là où il n'y en a pas) et des erreurs d'intonation (montante/descendante).

Après lecture, le jury demande la traduction de ce passage. La difficulté de l'exercice de traduction consiste à déjouer les pièges de compréhension et d'interprétation pour transférer les idées (et pas simplement les mots) dans une langue correcte (compétences linguistiques : grammaire et lexicale) et naturelle (structures idiomatiques, fluidité et authenticité). L'acquisition du lexique général doit faire l'objet d'un travail régulier.

En conclusion, le plus difficile en traduction est de rester fidèle au texte tout en gardant une traduction appropriée. Ceci implique une compréhension des deux langues, au niveau lexical (chercher un mot aussi proche que possible, un équivalent et surtout proscrire les solutions de facilité que sont le barbarisme et l'omission.), linguistique, et culturel. Les principales difficultés rencontrées lors de cette session sont généralement les contresens et les lourdeurs de style.

Dans la dernière partie de l'examen, les membres du jury posent des questions qui font explicitement référence au texte. Ces questions peuvent amener le candidat à expliciter un point qui a été mal présenté ou incomplet.

Dans la plupart des interactions, les examinateurs posent des questions afin d'amener le candidat à donner son point de vue sur la/les problématique(s) qui découle(nt) du texte. Les candidats doivent donc veiller à respecter les attendues de l'épreuve.

Cette année le concours interne a vu une hétérogénéité des candidats : un certain nombre a montré un bon niveau de langue mais certains ont eu de réelles difficultés à s'exprimer par manque de pratique.

Le jury encourage les candidats à travailler la méthodologie du commentaire de texte et à une préparation régulière ce qui permettra de combler certains points de grammaire incontournables et de lister le lexique utile.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Anglais	86	05,00	19,00	12,71

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Anglais	27	05,00	18,00	12,02

(Sources : Centre national de gestion)

Troisième concours :

Le nombre de candidats admissibles ayant passé cette épreuve n'est pas suffisant pour autoriser une analyse. Il ne permet pas non plus de tirer des enseignements particuliers.

4.2.3.3. Espagnol

Pour le concours d'Attaché d'administration hospitalière l'épreuve orale d'espagnol comporte le commentaire d'un texte d'une page en langue espagnole, suivi d'un exercice de lecture et de traduction. Le jury n'a proposé que des articles de presse d'actualité comportant de thèmes très divers du monde hispanique. Le jury félicite les candidats internes qui ont su se préparer à l'épreuve avec beaucoup d'application cette année. Et pour la première fois les notes des internes ont été meilleures que celles des externes. Ce qui montre une bonne préparation malgré un exercice professionnel exigeant.

En ce qui concerne le bilan des résultats, les meilleurs candidats internes et externes ont compris et ont su faire un bon commentaire de texte suivant un plan détaillé et organisé. De plus ils ont réussi à parler tout le temps que dure l'épreuve. Nous apprécions la correction et la qualité de la langue espagnole utilisée, sans relâchement grammaticale et beaucoup de précision lexicale. Ainsi qu'une bonne connaissance de la culture espagnole et latino-américaine sur des thèmes actuels.

Certains résultats trop bas sont dus à cette insuffisance linguistique et à la difficulté à faire un commentaire cohérent. Nous déplorons l'absence de plan lors du commentaire de texte, les commentaires faits en 3 minutes alors que l'épreuve dure 15 minutes, la non connaissance de l'actualité du monde hispano-américain, une langue mal maîtrisée presque incompréhensible et comportant beaucoup d'erreurs grammaticales et lexicales.

En conclusion, il faut se préparer de manière sérieuse à cette épreuve, puisse la lecture de ce rapport et des précédents, permettre aux candidats futurs de comprendre comment fonctionne cette épreuve et quelles sont les notions à acquérir et à maîtriser.

N'oubliez pas qu'il s'agit avant tout d'un exercice universitaire et de sélection.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Espagnol	13	07,00	20,00	12,45

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Espagnol	7	07,00	20,00	15,57

(Sources : Centre national de gestion)

Concrètement le jury prend note de l'intérêt pour les candidats de choisir une langue bien maîtrisée, certains devant leur réussite à cette épreuve.

5. CONCLUSION

Depuis l'introduction, en 2012, d'un mécanisme d'évaluation et de comparaison des savoirs, des compétences et des aptitudes professionnelles à exercer ou non des fonctions avec les responsabilités qu'elles induisent, fondé sur des critères professionnels, le grand oral est assimilable à un entretien de recrutement, les questions de culture générale étant devenues minoritaires. Il est axé sur les qualités humaines, comportementales et managériales des candidats qui devront composer, une fois en poste, avec de nombreuses cultures socioprofessionnelles et tenir compte de toutes les composantes de l'établissement où ils exerceront (politique, tutelle, médecins, soignants, organisations syndicales, universitaires, et surtout le patient). En ce sens il apparaît utile aux membres du jury de demander une revalorisation de cette épreuve

Le jury regrette que le niveau général des candidats au concours interne et au 3^e concours n'ait pas permis de pourvoir l'intégralité des postes ouverts à ces concours, malgré la bienveillance du jury qui s'est attaché à privilégier dans son jugement les qualités professionnelles exigées d'un attaché plutôt que les connaissances académiques.

Ce constat devrait amener à s'intéresser à la fois :

- Les fonctionnaires hospitaliers concernant leur accès à la catégorie A et leur motivation
- Le contenu et la pédagogie de la préparation au concours
- Les établissements dans leur GPEC.

Les résultats du concours 2017 démontrent qu'une majorité de candidats admis au concours, spécifiquement au concours externe, ont un très bon niveau qui leur permettra d'aborder sans difficulté la formation qu'ils vont suivre à l'École des Hautes Etudes en Santé Publique et d'amorcer ensuite sans problème majeur leur carrière d'Attaché d'administration hospitalière.

Le jury rappelle que le concours doit lui permettre de détecter les candidats qui sont dotés d'une bonne capacité d'investissement dans leur nouveau métier, ce qui suppose une réelle écoute, une faculté de jugement développée par des références doctrinales et une volonté d'agir.

Le 14 février 2018

Le Président du jury
Jean-Paul SEGADE